

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	12
votants	16

L'an *deux mille VINGT DEUX*
le 3 octobre 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :28/09/2022

Présents :

Julie LENFANT, Alain LAURENT, Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO, Sébastien DESERBAIS, Nathalie DUMAINE, Nicolas DECHAUX, Thierry PEYRAT, Laetitia VERGNE, Pascal PARDOUX, Marion RABIET, Caroline LAVIGNE, Christophe BERTRAND.

Absents avant donné procuration :

Christian PROVOST donne procuration à Alain LAURENT
Christel MASDIEU donne procuration à Nicolas DECHAUX
Katia LAFONT donne procuration à Julie LENFANT
Karine LEONARD donne procuration à Nathalie DUMAINE

Absents :

Philippe LAURENT
Ophélie GREGORIO
Yia MOUA

Secrétaire de séance :

Marion RABIET

IV^e paiement des heures complémentaires des agents de l'école 2021/2022

Le conseil est informé que les heures faites par les agents des écoles qui travaillent sur une périodicité annuelle s'étendent du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Les remplacements d'agents malades ou en formation professionnelle génèrent des heures complémentaires (ou des remplacements par des agents extérieurs quand les emplois du temps des agents en poste ne le permettent pas).

Cette année encore, la gestion de la crise sanitaire a généré un volume d'heures complémentaires important à l'école.

Cependant, le volume est strictement identique à celui de l'année dernière à savoir 1671,5h* malgré la création d'un nouveau service avec le centre de loisirs la Fabrik.

**Pour mémoire, lors du dernier conseil du 5/08/2022, il avait été voté le paiement des heures complémentaires pour un agent mis en disponibilité de 204h que nous devons solder.*

Le nombre cumulé d'heures effectuées sur 2021/2022 est de 1 467,5h (1 671.5h-204h*) représentant environ 21 257.63€ moins 1 400 € de réductions de cotisations environ.

Un certificat administratif individuel sera établi pour chaque agent et transmis à la trésorerie à l'appui des payes d'octobre.

Mme la Maire demande au conseil :

- De payer le nombre d'heures complémentaires dues aux agents après établissement d'un certificat du maire nominatif.
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget 2022.

VOTE : **Présents : 12 Procurations : 4**

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme

En mairie le :

Madame la Maire

